

Res
HC115
W56
1990

canadienne:

**Perspectives
actuelles**

Allocution du
ministre des Finances
l'honorable Michael H. Wilson

le 17 septembre 1990

Canada

HC115
W56
1990

L'économie canadienne: Perspectives actuelles

Allocution du
ministre des Finances
l'honorable Michael H. Wilson
à la 61^{ème} Assemblée annuelle
de la Chambre de Commerce du Canada
Edmonton (Alberta)

le 17 septembre 1990



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Introduction

Je tiens à vous remercier de cette occasion qui m'est fournie de m'adresser à l'une des plus importantes associations de gens d'affaires au Canada. À titre de représentants de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays, vous jouez un rôle des plus dynamiques en contribuant à déterminer la façon dont le Parlement a géré l'équilibre délicat des risques et des possibilités auxquels notre pays est confronté.

Mon propos aujourd'hui vise à faire le point sur l'actualité économique, monétaire et financière, ainsi que d'en décrire les conséquences pour la nation – et pour la politique du gouvernement – jusqu'à la fin de l'année ainsi qu'en 1991.

Vous m'offrez une tribune fort opportune pour traiter de l'évolution et des perspectives de l'économie. Cela me permet de tenir mon engagement permanent, d'être franc au sujet des défis et des incertitudes auxquels nous sommes tous confrontés dans un contexte de transformation rapide du marché intérieur, ainsi que de variations brutales sur la scène internationale. Cette tribune vous permet également, dans le cadre de vos travaux, d'évaluer tout l'éventail des préoccupations dont la politique économique doit tenir compte, et de renforcer votre capacité à fournir des avis pertinents au gouvernement.

Ce colloque revêt également pour moi une signification toute particulière, puisque cela fait six ans exactement que j'ai été assermenté comme ministre des Finances.

Le programme économique

Je me rappelle fort bien les pensées qui m'occupaient ce jour-là. Je savais qu'il était indispensable de définir un programme qui permettrait au Canada de renouveler sa capacité de croissance et de prospérité. Ce programme devait aussi tenir compte d'une réalité constante et critique, à savoir que nos perspectives de renouveau et de croissance à long terme dépendent directement du partage des responsabilités – entre les entreprises, les travailleurs et les pouvoirs publics – en vue de renforcer notre compétitivité internationale. Il n'y avait aucune autre solution possible car, en l'absence de compétitivité, les entreprises perdent des marchés et les travailleurs leurs emplois.

Cette réalité fondamentale est devenue encore plus évidente aujourd'hui, dans ce marché global en évolution rapide. Les six années que j'ai passées à mon poste ont également confirmé la conception que je me faisais au départ du rôle d'un ministre des Finances. Ce rôle ne consiste pas à s'occuper directement de toutes les tâches quotidiennes. Il s'agit plutôt de tracer la voie à suivre par l'économie.

Cela consiste à établir un ensemble cohérent de politiques d'encadrement qui transcendent les solutions de replâtrage, les intérêts étroits, et les questions isolées. Le gouvernement doit être à l'écoute de l'économie au jour le jour. Cependant, il doit aussi être conscient de l'importance de la stabilité et d'une vision à long terme. Nous devons reconnaître que les changements soudains de politique peuvent avoir un effet déstabilisateur et causer finalement plus de mal que les problèmes qu'ils cherchent à résoudre.

De mon point de vue, ce travail consiste aussi à mettre en oeuvre des politiques qui réduisent les lourdes interventions ou intrusions de l'État sur le marché – des interventions qui empêchent

entreprises et travailleurs d'exploiter au maximum les possibilités qui se présentent et de répondre à l'évolution des besoins de la clientèle.

C'est pourquoi, la préoccupation primordiale de notre gouvernement depuis 1984 a été de bâtir des fondations solides dans les deux domaines qui relèvent directement de la responsabilité économique du gouvernement et où celui-ci peut obtenir les résultats les plus profitables à long terme.

La première de ces tâches a consisté à réduire le déficit annuel du gouvernement fédéral de manière à pouvoir juguler, puis résorber l'énorme fardeau de la dette nationale du Canada. C'est ce que nous avons fait en éliminant le gaspillage et l'inefficacité, en contrôlant les dépenses, et, au besoin, en augmentant les impôts et taxes.

Nous avons réalisé des progrès impressionnants. La fonction publique a été allégée de 12,000 années-personnes, revenant ainsi à son niveau de 1973-74.

La privatisation et les améliorations de l'efficacité ont permis de réduire de 75,000 le nombre d'employés des sociétés d'État. Les coûts de fonctionnement de l'État sont actuellement à peu près les mêmes qu'il y a six ans.

Nous avons maintenu la hausse des dépenses de programmes - c'est-à-dire l'ensemble des coûts de fonctionnement et des dépenses de l'État, frais de la dette publique exclus - à un taux annuel moyen de 3.7 pour cent, c'est-à-dire bien en-deçà du taux moyen d'inflation. Aussi les dépenses de programme du gouvernement fédéral en proportion de la taille de l'économie canadienne se trouvent-elles maintenant à leur plus faible niveau en près de 20 ans. Nous

concentrons nos ressources sur ce que nous pouvons et devons faire à titre de gouvernement fédéral, et nous acquittons de ces tâches de manière plus efficace.

Tout cela nous a permis de transformer notre solde annuel de fonctionnement – la différence entre les recettes et les dépenses de programmes – d'un déficit de \$16 milliards en 1984-85, en un excédent de \$10 milliards en 1989-90.

Ces résultats ont nécessité des choix difficiles. Ils ont obligé à faire des arbitrages qui, bien souvent, n'étaient pas populaires auprès de l'électorat. Nous avons cependant tenu notre engagement. En fait, des indicateurs l'OCDE démontrent que, depuis 1985, le Canada a réduit son déficit en pourcentage du PIB plus vite que n'importe quel autre grand pays industrialisé. Ce résultat est évidemment encourageant, mais il nous reste du chemin à faire.

Parallèlement à nos efforts de réduction du déficit, nous avons entrepris de libérer le secteur privé des obstacles structurels et des contraintes qui nuisaient à l'amélioration de sa compétitivité. Parmi nos initiatives, mentionnons la déréglementation du secteur de l'énergie et des transports, l'accord de libre-échange canado-américain, la privatisation de plus de 20 sociétés d'État et la refonte du régime fiscal.

Ces changements structurels ont considérablement accru notre potentiel de production économique – d'environ \$30 milliards par année. Pour donner une idée de l'importance de ce chiffre, \$30 milliards équivalent à une amélioration permanente de la richesse nationale supérieure au produit intérieur brut total du Manitoba. De plus, ces changements structurels instaurent les conditions nécessaires à une croissance généralisée et soutenue au cours des années 90. Et je ne suis pas le seul à partager

cette opinion: le rapport annuel de l'OCDE sur le Canada, qui vient d'être publié, évalue de façon très favorable nos réformes structurelles et qualifie de «considérables» et «notables» nos progrès dans le domaine des initiatives de promotion de la croissance.

Avant de procéder à ces changements, nous avons mené des consultations approfondies auprès des Canadiens. Nous avons prêté une oreille attentive aux observations constructives et avons modifié notre proposition lorsqu'on nous suggérerait de meilleures façons d'atteindre nos objectifs.

Lorsque nous faisons un retour en arrière sur les initiatives que nous avons prises – aussi bien en matière de réduction de déficits que dans le domaine des réformes structurelles – bien des critiques avaient déclaré que ces initiatives ne pouvaient être mises en oeuvre, ne verraient pas le jour ou ne devaient pas être mises en application. Nous avons pourtant suivi notre programme, malgré les décisions difficiles et les efforts soutenus que cela nécessitait. Nos initiatives viendront en aide aux Canadiens au cours des prochaines années.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en fournit un bon exemple. La garantie d'un accès assuré au plus grand marché du monde apporte des retombées à court terme aussi bien que de remarquables possibilités à long terme.

Une enquête menée récemment par l'Association canadienne des manufacturiers – à laquelle plus de 600 sociétés ont pris part – a permis de constater que 20 pour cent des entreprises déclaraient avoir accru leurs investissements au Canada à la suite de l'Accord, tandis que 9 pour cent indiquaient une diminution. La même enquête indiquait une augmentation nette de

l'emploi grâce à l'Accord de libre-échange. Il n'est donc pas surprenant que le Mexique, dont l'économie est loin d'être aussi forte que la nôtre, veuille lui aussi conclure avec les États-Unis un accord s'inspirant du pacte historique que nous avons conclu.

La poursuite des négociations en vue de l'Accord de libre-échange, malgré certaines idées fausses répandues dans le grand public, était indispensable à notre bien-être futur. C'est également dans le but d'assurer encore plus de progrès économiques pour notre pays que le gouvernement reste déterminé à supprimer la taxe fédérale de vente si destructrice et à mettre en oeuvre la taxe sur les produits et services à la date prévue, le 1^{er} janvier prochain. Cette taxe représente un élément essentiel de notre réforme fiscale globale qui doit permettre à nos entreprises - comme à nos travailleurs - de relever le défi du marché global.

La TPS éliminera l'avantage injuste que la taxe actuelle confère aux produits importés, au détriment de la production intérieure. Elle permettra aussi à nos exportateurs d'être mieux en mesure de s'attaquer au marché international.

Les retombées économiques de la TPS se feront sentir dans toutes les régions du pays. C'est maintenant aux provinces de décider si les avantages d'une taxe de vente intégrée à l'échelle nationale pourront être obtenus dans tout le Canada. La décision du Québec d'harmoniser sa taxe de vente provinciale avec la TPS représente un jalon important à cet égard. Plusieurs gagnent à cette décision: les consommateurs comme les entreprises sont débarrassés du surcroît de complexité entraîné par deux taxes de vente différentes. Les gouvernements économisent \$35 millions au profit de leurs contribuables. Les entreprises et les travailleurs du Québec verront le coût des investissements en

usines, en machines et en technologies nouvelles réduit d'environ 7 1/2 pour cent dans le cadre d'une structure fiscale fédérale-provinciale combinée qui éliminera complètement l'effet de la taxe de vente sur les achats des entreprises. Cela stimulera l'expansion économique et la création d'emplois.

Les commentaires exprimés récemment au Québec et dans l'ensemble du Canada ont été largement favorables à la décision de la province d'harmoniser sa taxe avec la TPS. Cela montre bien ce qui se produit lorsque, au lieu de s'en tenir à des réactions émotives, on analyse objectivement le fonctionnement de la TPS et les avantages qu'elle offre.

À une époque où le renforcement de la compétitivité doit être une priorité nationale, il est tout simplement absurde de priver de ses avantages les entreprises et les travailleurs qu'elle vise à aider. À cet égard, le Sénat devrait être conscient du fait que, plus nous tardons à remplacer la taxe fédérale de vente – plus le Sénat se complaît à des jeux partisans et à faire du théâtre sur la place publique – plus avantagés s'en trouvent nos partenaires commerciaux, ce qui nuit à la compétitivité de notre économie et met en danger les emplois des Canadiens.

Contexte économique actuel

Alors que nous mettons en oeuvre la réforme fiscale et d'autres initiatives fondamentales visant à accroître la compétitivité du Canada au niveau international, notre pays connaissait l'une des plus longues phases d'expansion de son histoire depuis la Seconde Guerre mondiale.

Il faut absolument replacer les statistiques économiques récentes dans le contexte des résultats des dernières années. De 1983 à 1989, la production réelle a progressé à un rythme annuel moyen de 4 1/4 pour cent au Canada.

Cette expansion considérable s'est traduite par une amélioration appréciable de la prospérité moyenne des Canadiens. En fait, par habitant, les revenus des particuliers ont augmenté de 16 pour cent depuis 1983 – et ce, *après* inflation et *après* impôt sur le revenu. Autrement dit, pour une famille de quatre personnes, le pouvoir d'achat en dollars constants de 1986 a augmenté d'un peu plus de \$8,000 au cours des six dernières années.

Nous traversons notamment une période d'adaptation qui se traduit par des difficultés pour nombre de Canadiens. L'économie connaît un ralentissement. Cependant, la chose n'est pas surprenante, et ne devrait pas provoquer de sentiment de crise, si l'on songe à la période antérieure de croissance rapide et insoutenable. Il s'agit tout simplement du résultat naturel obtenu lorsqu'une période d'expansion rapide finit par porter la demande de biens et de services à un niveau dépassant la capacité de production de l'économie. Il faut passer à un meilleur équilibre entre la demande et la production si l'on veut rétablir les conditions nécessaires à une croissance soutenue et non-inflationniste.

Cela, je l'avais bien souligné dans mon budget d'avril 1989 – ainsi que dans celui de février dernier. Il fallait que la demande intérieure ralentisse. Le Canada ne pouvait conserver indéfiniment son rythme d'expansion sans faire face à une dangereuse montée des tensions inflationnistes.

C'est pourquoi nous avons défini et suivi une voie clairement tracée, celle d'une politique économique et financière responsable, afin de résorber l'inflation et d'instaurer les conditions propices à une baisse des taux d'intérêt et au retour à une croissance saine. J'ai également reconnu de façon explicite, dans mon budget de

février, la possibilité d'un trimestre de croissance négative cette année et d'une hausse du taux de chômage à 8 1/2 pour cent.

Ce rajustement se manifeste présentement. Les chiffres publiés en août indiquent une diminution réelle de 0.4 pour cent du produit intérieur brut au deuxième trimestre. L'emploi a également vu sa croissance ralentir au cours des derniers mois, puis fléchir en août. Cela a fait passer le taux de chômage à 8.3 pour cent, un niveau conforme à ma prévision de février dernier.

Je prévois maintenant une croissance faible ou nulle au second semestre et la possibilité d'une nouvelle baisse de production au cours du présent trimestre. Cela se traduirait pour 1990 par une croissance réelle de la production d'environ 1 pour cent, légèrement en-deçà des 1.3 pour cent prévus dans le budget.

Vous savez aussi bien que moi, sinon mieux encore, que ces périodes d'adaptation de l'économie n'ont rien de facile. Les difficultés sont bien réelles. De nombreux Canadiens sont confrontés à des perturbations et à des souffrances.

Cependant, les Canadiens doivent également se rendre compte que cette évolution de la conjoncture économique permet d'atténuer les tensions inflationnistes qui ont fait monter jusqu'à récemment les coûts et les prix des entreprises, menaçant ainsi notre compétitivité. En atténuant ces tensions inflationnistes, cette période de transition rend également possible une détente de la situation monétaire. En d'autres termes, cette phase de transition entraîne bien des difficultés, mais elle prépare aussi une baisse de l'inflation et des taux d'intérêt, ainsi qu'un retour à l'expansion.

En raison du refroidissement actuel de l'économie, je ne m'attends pas à ce qu'en 1991 la production augmente de 3 pour cent, comme je l'avais prévu en février. Cependant, malgré une croissance ralentie au premier semestre, je prévois un redressement appréciable au second semestre.

La situation monétaire

Je sais bien que l'importance accordée par le gouvernement à la lutte contre l'inflation - et l'orientation de la politique monétaire en conséquence - a suscité controverses et critiques. Bien des gens considèrent, lorsqu'ils voient que l'indice des prix à la consommation augmente d'environ 5 pour cent, qu'il n'y a pas de problème inflationniste. Ils ont tort. Le problème de l'inflation est réel.

Tout au long de 1989 et au début de l'année en cours, les tensions inflationnistes sous-jacentes étaient importantes et croissantes. Elles exerçaient leurs ravages sur les coûts, sur les travailleurs qui risquaient de perdre leur emploi quand leurs produits devenaient trop chers pour se vendre sur le marché et sur les Canadiens dépendant d'un revenu fixe. Par exemple, au premier trimestre de 1990, les coûts unitaires de main-d'oeuvre au Canada - un indicateur courant de la compétitivité d'un pays - augmentaient à un rythme annuel de 6.5 pour cent, comparativement à 5.9 pour cent en 1989. À titre de comparaison, la hausse des coûts unitaires de main-d'oeuvre n'était que de 3.6 pour cent au premier trimestre aux États-Unis.

Les coûts unitaires de main-d'oeuvre ne constituaient pas le seul signe de persistance des tensions inflationnistes au premier trimestre: les emprunts des consommateurs et des entreprises continuaient également d'augmenter à un rythme qui révélait la surchauffe de l'économie.

En avril, le crédit hypothécaire était en hausse de 17.1 pour cent par rapport à l'année précédente - affichant une augmentation de deux fois et demie supérieure environ à celle des revenus nominaux au Canada. Les prêts à la consommation affichaient une hausse de 12.4 pour cent par rapport à avril 1989, plus du double du taux des États-Unis. Quant aux prêts aux entreprises, ils étaient en hausse de 10 pour cent au Canada en avril, contre 8 pour cent aux États-Unis:

Dans ce contexte, il était inévitable que les taux d'intérêt augmentent. En présence de la vigueur des tensions inflationnistes et de la demande de crédit déjà constatée dans l'économie, il aurait été irresponsable de réduire le coût du crédit. Si la Banque du Canada avait abaissé son taux, cela n'aurait que favorisé encore une demande inflationniste, qu'il aurait fallu financer par un endettement encore supérieur des entreprises et des particuliers. Il en serait inévitablement résulté des vagues de hausses des prix et des salaires.

Dans un discours prononcé la semaine dernière, le Gouverneur de la Banque du Canada a résumé la politique cohérente que nous avons suivie. M. Crow a déclaré qu'au cours de la période récente, la politique monétaire avait eu pour objectif principal de mettre un terme à l'intensification des tensions inflationnistes. Simultanément, l'objectif à long terme de la politique monétaire a été - et demeure toujours - la stabilité des prix. Comme l'affirmait le Gouverneur au sujet de cet objectif, et je cite, «à la Banque du Canada, nous n'avons jamais laissé entendre qu'il fallait réaliser presque immédiatement la stabilité des prix, sans tenir compte des conséquences à court terme de nos actions. Nous voulons plutôt faire baisser le taux d'inflation peu à peu, mais de façon

soutenue, de sorte que ne subsiste aucun doute quant à la fermeté avec laquelle la politique monétaire vise à réaliser la stabilité des prix pour le bien-être économique des Canadiens».

L'évolution de la demande par rapport aux capacités de l'économie se reflète dans les variations des taux d'intérêt à court terme. Ainsi, les taux ont monté en 1989 et au début de 1990, alors que les tensions inflationnistes se renforçaient, et ont pris une trajectoire à la baisse depuis le mois de mai, quand les tensions inflationnistes ont commencé à reculer.

M. Crow a insisté sur le fait que pour abaisser les taux d'intérêt et pour les maintenir à un faible niveau, la politique monétaire devait inciter les Canadiens à prendre leurs décisions en fonction d'une diminution plutôt que d'une hausse de l'inflation. C'est la seule manière d'établir un climat de confiance permettant de croire que le dollar que nous investissons ou que nous épargnons gardera sa valeur.

En fait, notre politique porte fruit. Au cours des derniers mois, le ralentissement de l'activité économique s'est accompagné d'une modération de la demande de crédit. Cela a permis aux taux d'intérêt à court terme d'amorcer un repli, de sorte qu'aujourd'hui ils sont inférieurs de plus de 1 1/4 de point à leur sommet du printemps dernier.

Il est cependant clair que, pour l'ensemble de l'année, les taux d'intérêt seront plus élevés que prévu dans le budget de février. À ce moment-là, alors que nous espérions un ralentissement plus rapide et plus harmonieux de la demande, nous envisagions un niveau annuel moyen de 11.1 pour cent. Je m'attends maintenant à ce que pour 1990 le taux moyen des effets commerciaux à 90 jours soit voisin de 13 pour cent.

Pour 1991 et au-delà, je suis tout-à-fait conscient de l'importance que l'évolution de la situation monétaire aura pour le fonctionnement des entreprises et de notre économie dans son ensemble. Il est toutefois essentiel que toutes les parties prenantes à notre économie reconnaissent que les possibilités de modification de la situation monétaire dépendent directement de la poursuite des progrès dans la lutte contre l'inflation.

Notre politique ne repose pas sur une théorie abstraite. Nous avons observé l'évolution des autres pays – par exemple le Royaume-Uni à l'heure actuelle – qui assouplissaient leur politique monétaire de façon prématurée et irréfléchie. Une inflation de 5 pour cent n'a pas tardé à passer à 7 pour cent, puis à 10 pour cent ou plus. Il nous suffit au Canada, de revenir 10 ans en arrière, lorsque la même évolution s'est produite avec les résultats destructeurs que l'on sait.

Je suis toutefois persuadé que les tensions inflationnistes sous-jacentes continueront de diminuer à mesure que les Canadiens prendront conscience de la nécessité de restreindre leurs attentes. Cela devrait permettre une nouvelle détente de la conjoncture monétaire. Je dois cependant souligner également que nos possibilités de réduire l'inflation et les taux d'intérêt jusqu'en 1991 inclusivement dépendront également de l'évolution au niveau international et, en particulier, dans le secteur des prix de l'énergie.

La situation actuelle dans le Golfe persique pose certainement des risques pour les perspectives d'inflation et de croissance des pays industrialisés, et nous en surveillons l'évolution de près. Ces risques doivent être néanmoins replacés dans leur contexte. Les pays industrialisés sont beaucoup moins tributaires du

pétrole aujourd'hui qu'ils ne l'étaient au début des années 70 – par exemple, dans les pays de l'OCDE, la consommation de pétrole par unité produite a baissé de près de 40 pour cent depuis 1973. En outre, l'espoir raisonnable qu'un supplément de production de pétrole arrive sur le marché pour compenser la perte de production en Iraq et au Koweït, combiné à l'important stockage pétrolier dans les pays industrialisés, devrait pouvoir limiter la durée et l'étendue des hausses de prix. Au Canada, l'on estime généralement qu'une hausse de 10 pour cent du prix mondial du pétrole se traduirait par une augmentation d'environ 0.2 pour cent de l'IPC la première année et s'accompagnerait d'un effet légèrement négatif sur la croissance, essentiellement en raison d'une baisse de l'activité chez nos partenaires commerciaux. Dans les circonstances, les encadrements politiques doivent veiller contre toute recrudescence des prix et des salaires qui nuirait à la compétitivité du Canada et minerait nos perspectives de croissance à moyen terme.

Le défi financier

La question des taux d'intérêt m'amène naturellement à évoquer la situation financière du gouvernement fédéral. Pour un pays accablé par une lourde dette nationale, les taux d'intérêt ont un effet direct sur nos besoins financiers annuels.

Cependant, malgré des taux d'intérêt à court terme plus élevés que prévu pendant l'exercice 1989-90, nos résultats ont dépassé nos prévisions. À chacun des trois derniers exercices, nous avons atteint ou dépassé l'objectif fixé pour l'année au niveau du déficit.

Pour 1989-90, les résultats financiers provisoires publiés le mois dernier indiquaient un déficit fédéral de \$28.9 milliards. Ce chiffre est inférieur de \$1.6 milliard aux prévisions du budget d'avril 1989 et février 1990, qui laissaient entrevoir un déficit de \$30.5 milliards.

Deux autres points méritent d'être mentionnés ici. En premier lieu, les dépenses de programmes de l'an dernier, c'est-à-dire toutes les dépenses à l'exception des frais d'intérêt sur la dette publique, se sont établis à \$103.8 milliards, comparativement à un chiffre prévu de \$103.5 milliards en avril 1989. Il s'agit d'un écart de seulement trois dixièmes de un pour cent, un résultat tout-à-fait remarquable sur le plan de la gestion au cours d'un exercice marqué par de fortes tensions inflationnistes.

Je voudrais également rappeler aux Canadiens que nos résultats en matière de réduction du déficit supportent très avantageusement la comparaison avec nos voisins, les États-Unis. D'après les estimations faites en juillet par Washington, le déficit des États-Unis passera d'un sommet de 6.2 pour cent en proportion de l'économie, au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 1983, à 4 pour cent pour l'exercice qui se terminera le 30 de ce mois. D'après les conventions comparables, le déficit du Canada a été ramené d'un sommet encore plus élevé - 6.7 pour cent en 1984-85 - à seulement 3.1 pour cent de l'économie pour 1989-90. En un mot, nous avons réalisé plus de progrès en moins de temps, et notre pays est maintenant celui qui a le meilleur résultat financier.

Nous avons également mieux réussi que le gouvernement américain à contrôler les dépenses de programmes. Au Canada, en proportion de l'économie, les dépenses de programmes sont passées d'un sommet de 19.5 pour cent en 1984-85 à 15.9 pour cent en 1989-90, soit une

amélioration de 20 pour cent. Aux États-Unis par contre, les dépenses de programmes fédérales ont été ramenées d'un sommet de 21.4 pour cent au cours de l'exercice 1983 à 19.3 pour cent pour l'exercice 1990, une baisse inférieure à 10 pour cent.

Pour l'exercice en cours, les progrès que nous pourrions réaliser sur le front du déficit seront limités par toute une série de facteurs.

Si nous envisageons les dépenses, je continue de prévoir des résultats très voisins de l'objectif de \$106.6 milliards prévu dans mon budget de février dernier pour les dépenses de programmes. Nous maintiendrions ainsi la hausse à moins de 3 pour cent, de nouveau nettement en-deçà de l'inflation prévue.

Les recettes plus élevées enregistrées l'an dernier se maintiendront cette année. Je m'attends à ce que notre excédent de fonctionnement - la différence entre les recettes et les dépenses de programmes - atteigne environ \$14 milliards. Cela représenterait une amélioration de taille par rapport à l'excédent de \$12.6 milliards prévu dans le budget de février. Il s'agirait aussi d'un redressement de \$30 milliards de notre solde de fonctionnement au cours des six dernières années.

Ces résultats positifs ne compenseront toutefois pas les effets que des frais d'intérêt plus élevés que prévu exerceront sur le coût de la dette nationale.

Dans l'ensemble, je m'attends maintenant à ce que le déficit budgétaire de 1990-91 reste en-deçà de la barre des \$30 milliards, mais il risque de dépasser de \$1 à 1 1/2 milliard les prévisions de mon dernier budget.

Nous suivrons la situation de près et continuerons de gérer les dépenses de façon rigoureuse, de manière à limiter le plus possible l'écart entre les résultats définitifs pour l'exercice et nos projections budgétaires. Cependant, il n'est ni nécessaire, ni approprié d'apporter des changements de taille aux programmes fédéraux pour faire face à la situation actuelle.

Je présenterai un budget l'an prochain et profiterai de cette occasion pour mettre à jour les perspectives économiques et financières à moyen terme. Le gouvernement reste bien déterminé à assainir notre situation financière et à réaliser de nouveaux progrès appréciables dans la réduction du déficit.

Il faut que les gouvernements – tant provinciaux que fédéral – démontrent aux Canadiens leur volonté permanente d'accroître l'efficacité et de restreindre les dépenses. Malheureusement, sur l'ensemble des cinq dernières années, les dépenses de programmes des provinces ont augmenté globalement de 6.4 pour cent en moyenne, leur croissance allant de près de 10 pour cent en Ontario à près de 4 1/2 pour cent en Alberta. L'augmentation globale des dépenses de programmes des provinces est nettement supérieure à l'inflation et est près de deux fois plus rapide que la hausse des dépenses de programmes fédérales. Et, bien que nous ayons contenu la hausse moyenne des traitements dans l'administration fédérale en-deçà des hausses salariales dans le secteur privé au cours de chacun des trois derniers exercices, les règlements salariaux dans le secteur provincial ont évolué en sens opposé, dépassant le secteur privé en 1989.

Je voudrais profiter de l'occasion pour affirmer que nous n'avons pas l'intention de laisser les règlements salariaux dans la fonction publique fédérale devenir une source d'augmentations

déraisonnables et irréalistes de nos besoins financiers, de même qu'un facteur de regain de l'inflation. Nous ne laisserons pas les règlements salariaux dans l'administration fédérale dépasser ceux du secteur privé.

Nécessité d'un partage de responsabilités

La nécessité de mettre à jour nos prévisions de déficit pour 1990-91 met en lumière l'une des réalités fondamentales auxquelles j'ai dû m'habituer pendant mes six années au ministère des Finances: l'incertitude, ou l'imprévu sont au coeur des fonctions du ministre des Finances. De plus, je dois vivre quotidiennement avec une autre réalité, à savoir qu'il n'existe tout simplement pas de solutions rapides et sans douleur. À chaque solution qui paraît évidente et indispensable à un groupe s'oppose une option contraire, préconisée de façon tout aussi vigoureuse par un autre groupe.

À mes yeux, cela souligne tout simplement le fait qu'il n'existe pas d'ensemble donné d'initiatives gouvernementales, de panoplies de remèdes tout faits, qu'il suffirait de mettre en oeuvre pour garantir le progrès économique. En réalité, nos chances de redressement et de prospérité dépendent de tout l'éventail des activités, des attitudes et des comportements adoptés par tous les intervenants dans notre économie.

Nous n'arriverons certainement pas à nous forger une économie forte et compétitive à long terme, ni à nous doter de la souplesse nécessaire à la réussite dans un contexte international instable si, devant une situation difficile, nous réagissons par la confrontation et la défense de nos intérêts égoïstes. Cette attitude est le plus sûr garant de la désunion et du déclin.

Nous devons au contraire tous prendre notre part de responsabilités; il faut pour cela tout d'abord nous engager à la consultation, à la coopération et à la compréhension mutuelle — une compréhension qui dépasse le défi simpliste constitué par les questions isolées et les remèdes de courte durée, aux dépens de la stabilité et de la vigueur à long terme.

En ce qui concerne le gouvernement, nous restons disposés à être à l'écoute de tous les secteurs qui composent la collectivité nationale de manière à définir les besoins et les préoccupations dont la politique publique doit tenir compte. Mes fonctionnaires et moi avons suivi de près les avis exprimés par les Canadiens dans le cadre d'un large éventail de consultations et de réunions publiques. Ce mécanisme de dialogue et de débat positif se poursuivra.

Nous amorcerons bientôt les préparatifs du budget de l'an prochain. L'un des éléments essentiels de ce processus consistera pour moi à entamer sous peu une série de consultations pré-budgétaires approfondies auprès de groupes, tels que votre Chambre, représentant un large éventail d'intérêts au Canada. Mon exposé d'aujourd'hui servira de base pour ces débats sur les objectifs et les besoins de la politique publique.

Je suis persuadé que nous pouvons obtenir et obtiendrons en fait une croissance soutenue à long terme. C'est pourquoi notre gouvernement reste déterminé à mettre en oeuvre toute la série d'initiatives structurelles et de politiques que nous avons lancée il y a six ans. Ces mesures contribueront de façon directe et tangible à la capacité du Canada de traverser la phase actuelle de fléchissement économique, pour revenir sur la voie de la compétitivité internationale et du renouveau économique.

Les Canadiens possèdent tous les atouts nécessaires pour être des chefs de file de l'économie nouvelle du 21^{ième} siècle. Pendant la majeure partie de la décennie écoulée, nous avons surpassé à peu près tous les autres pays industrialisés. Nous possédons des ressources, les compétences et les capacités innovatrices qui peuvent être combinées pour nous assurer l'avenir auquel nous aspirons. Nous devons travailler avec énergie, détermination et imagination afin de réaliser notre potentiel national. Par-dessus tout, nous devons travailler ensemble. Cela nous permettra d'avoir une économie plus saine, une société plus forte et un patrimoine que nous serons fiers de léguer à nos enfants.

Tableau 1

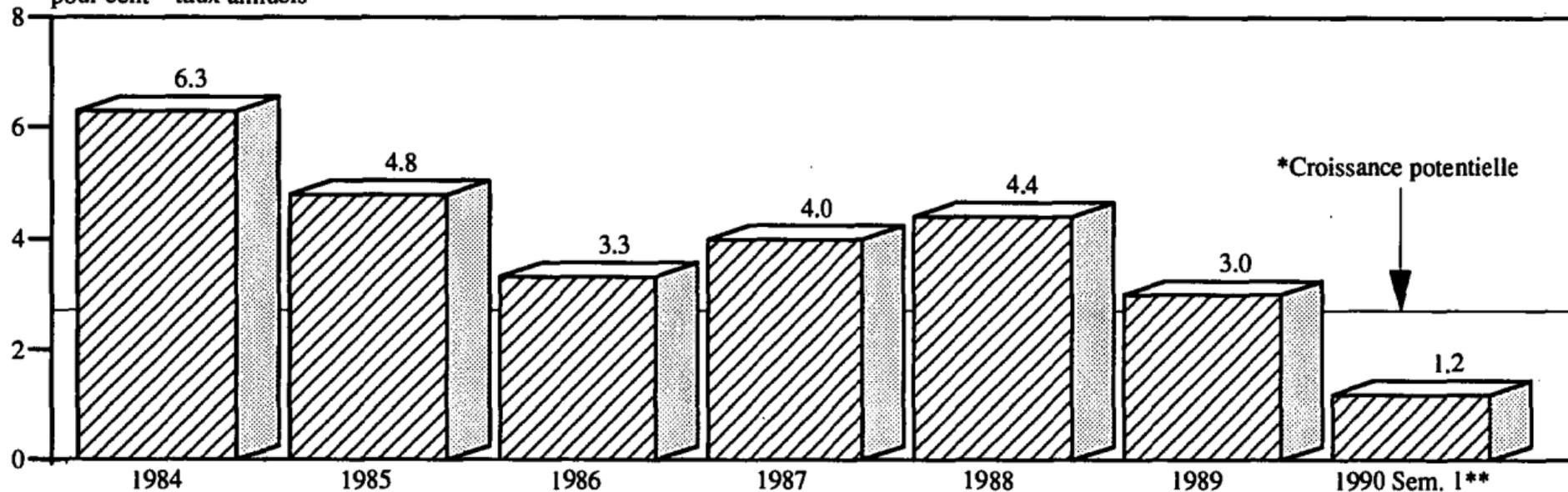
Déficits budgétaires: résultats par rapport aux prévisions

Budget	Exercice financier	Prévision	Résultat
		(milliards de dollars)	
Mai 1985	1985-86	34.0	34.4
Février 1986	1986-87	29.5	30.6
Février 1987	1987-88	29.3	28.1
Février 1988	1988-89	28.9	28.7
Avril 1989	1989-90	30.5	28.9

Graphique 1

Croissance du PIB réel du Canada

pour cent – taux annuels

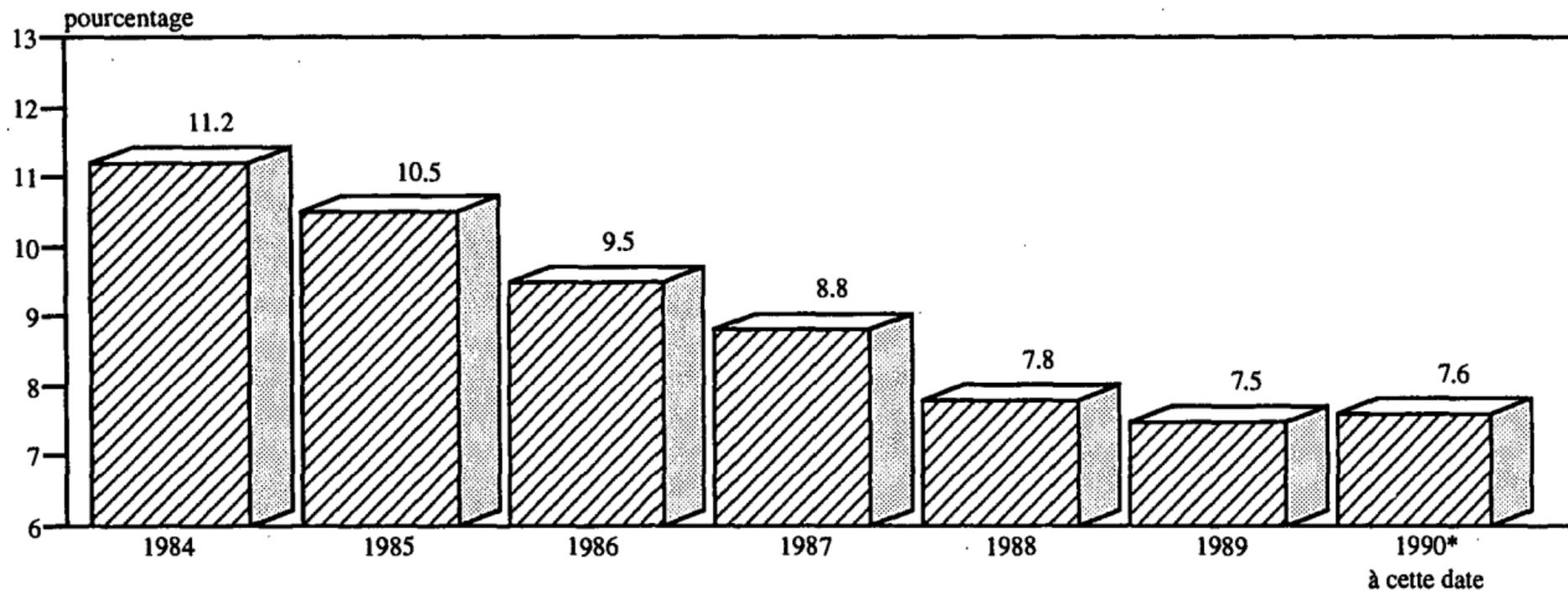


* La croissance potentielle des années 80 est estimée être d'environ $2 \frac{3}{4}$ pour cent par an (voir: C. Halliwell, *Perspectives de croissance théorique*, Revue économique trimestrielle, mars 1990).

** La croissance de la première moitié de 1990 par rapport à la seconde moitié de 1989 est exprimée en taux annuels.

Graphique 2

Taux de chômage

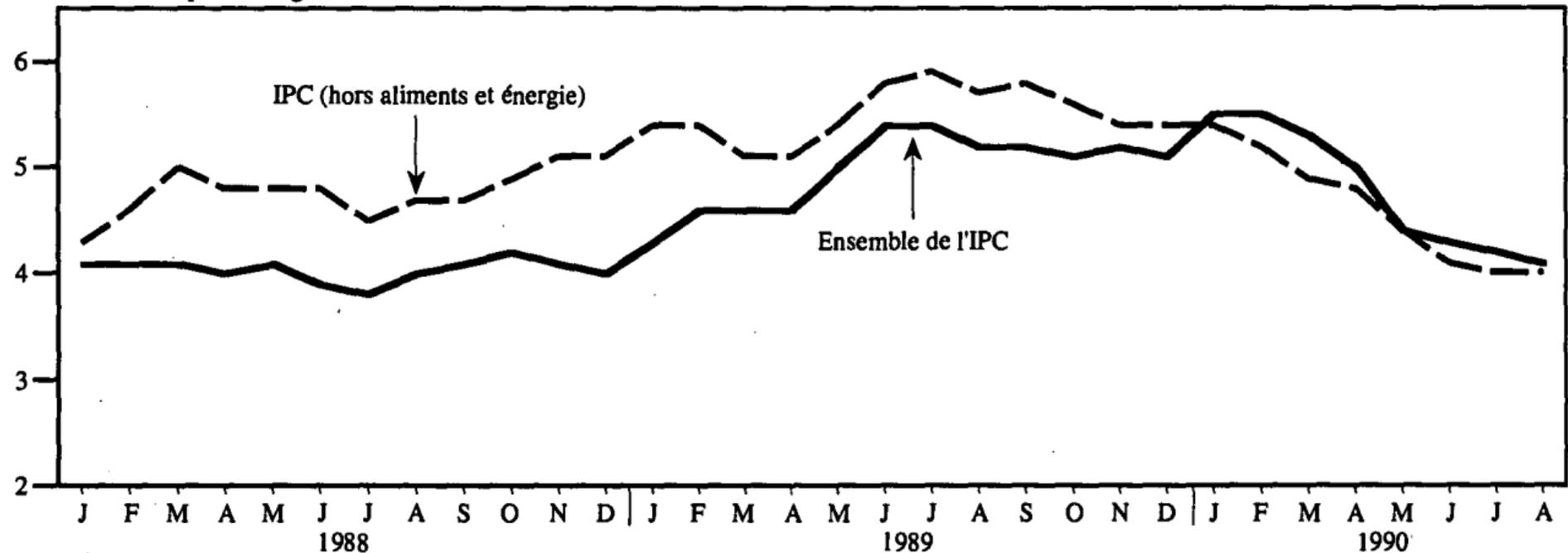


* Taux de chômage moyen par rapport à la période de janvier à août 1990.

Graphique 3

Évolution récente de l'inflation (IPC)

variation en pourcentage, une année sur l'autre

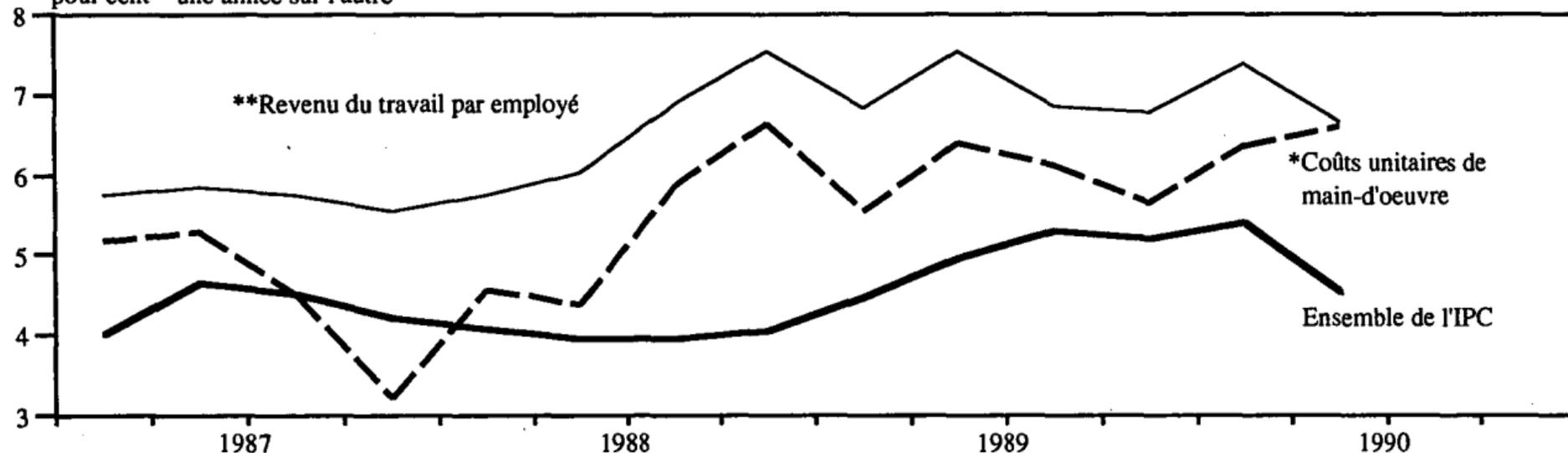


Source: Statistique Canada.

Graphique 4

Croissance récente du revenu du travail par employé, des coûts unitaires de main-d'oeuvre et de l'inflation

pour cent – une année sur l'autre



Source: Statistique Canada.

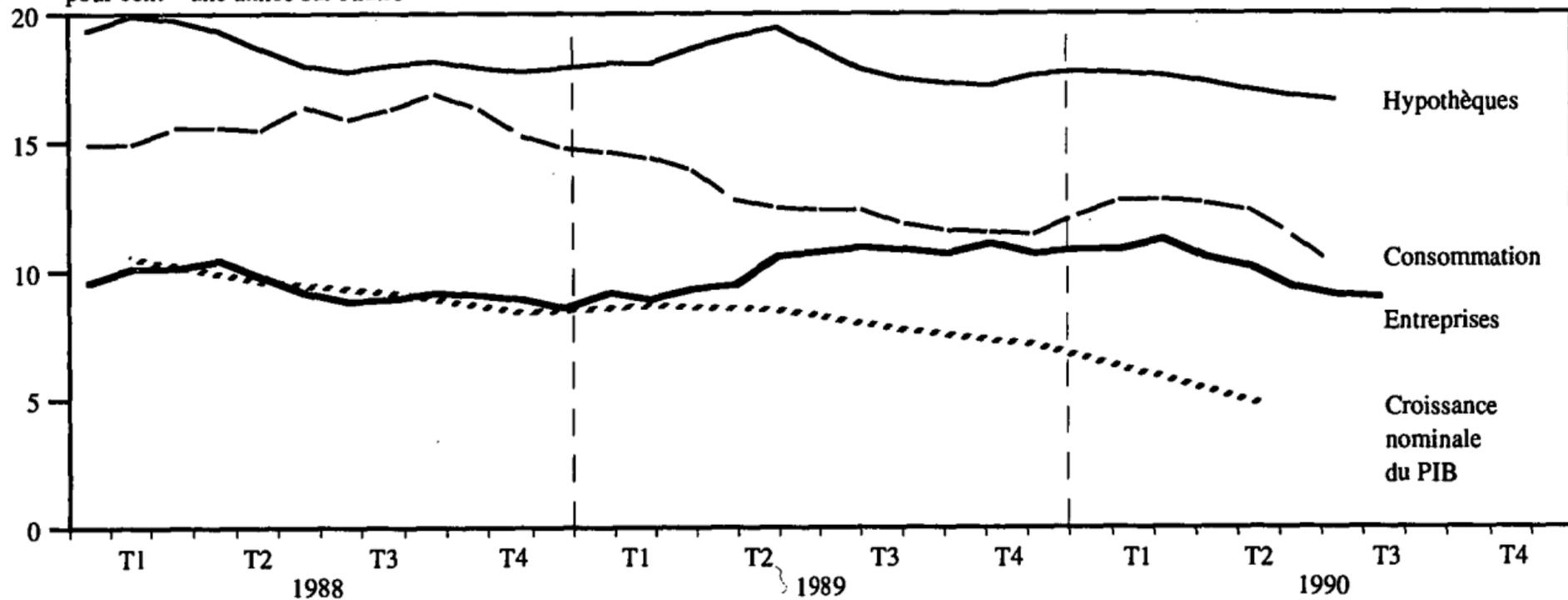
* Définition: Les coûts unitaires de main-d'oeuvre sont égaux au revenu du travail par unité du PIB réel.

** Définition: Le revenu du travail par employé est égal au revenu du travail divisé par l'emploi total.

Graphique 5

Croissance de la demande de crédit

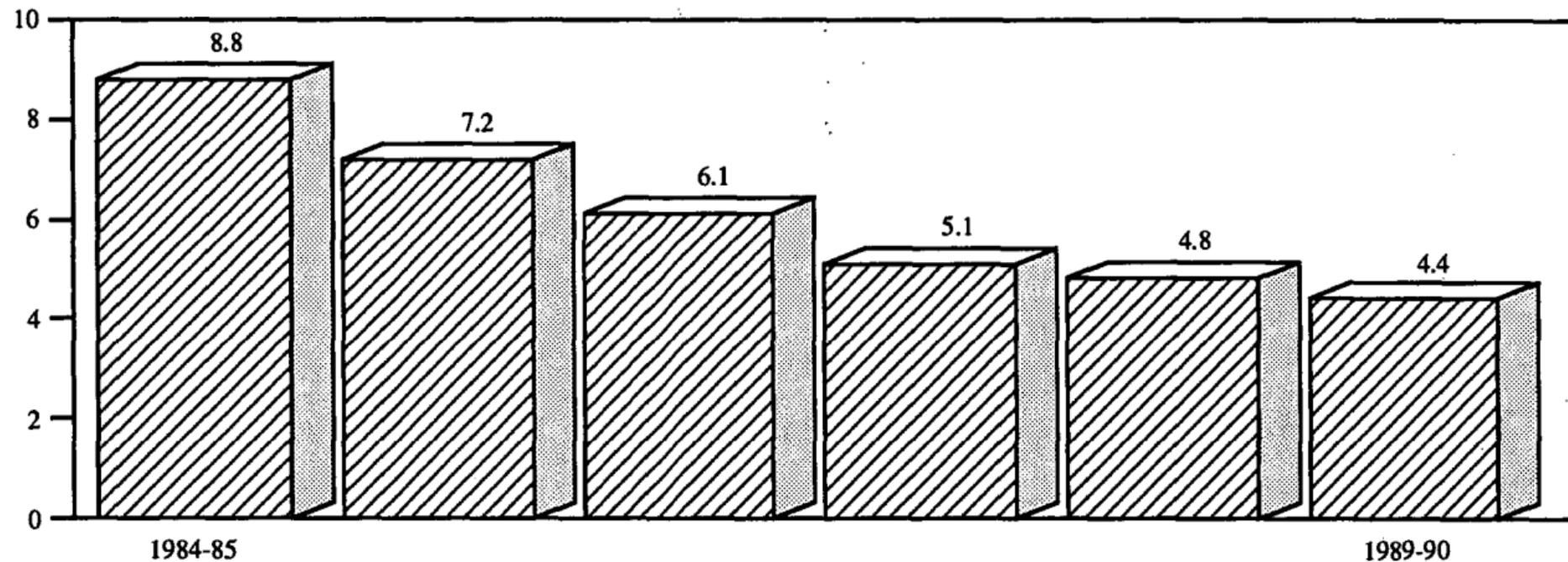
pour cent – une année sur l'autre



Graphique 6

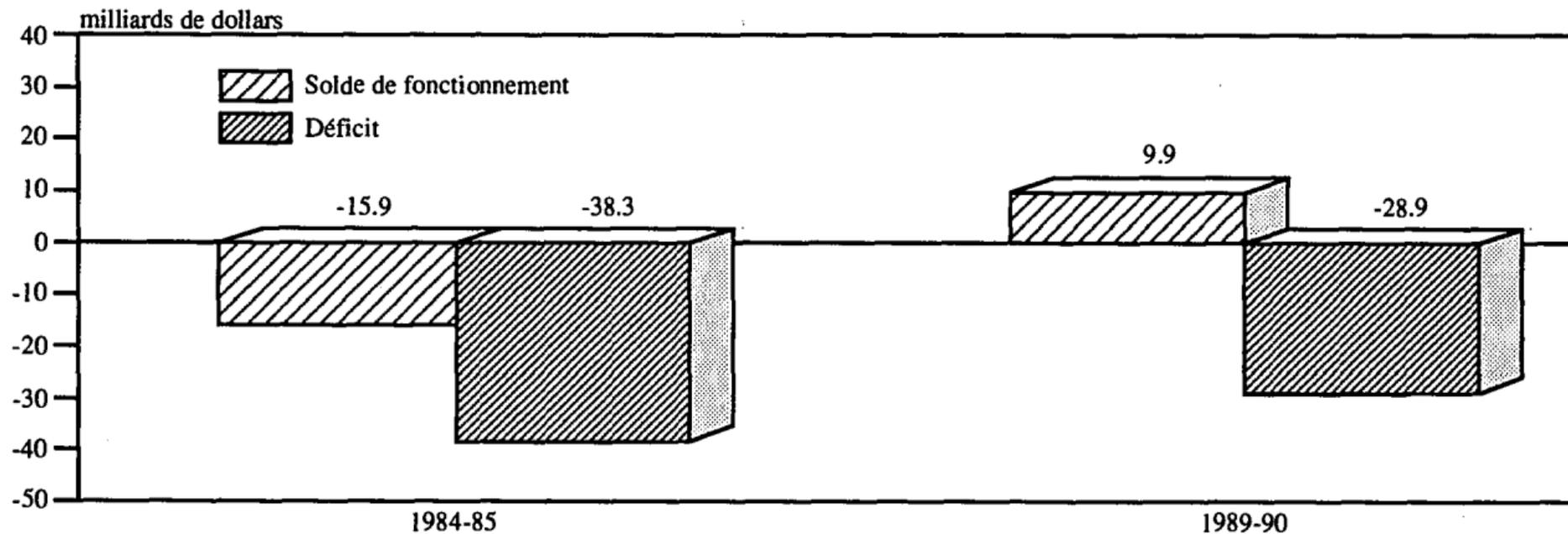
Le déficit budgétaire

Pourcentage du Produit intérieur brut



Graphique 7

Le déficit budgétaire et le solde de fonctionnement*

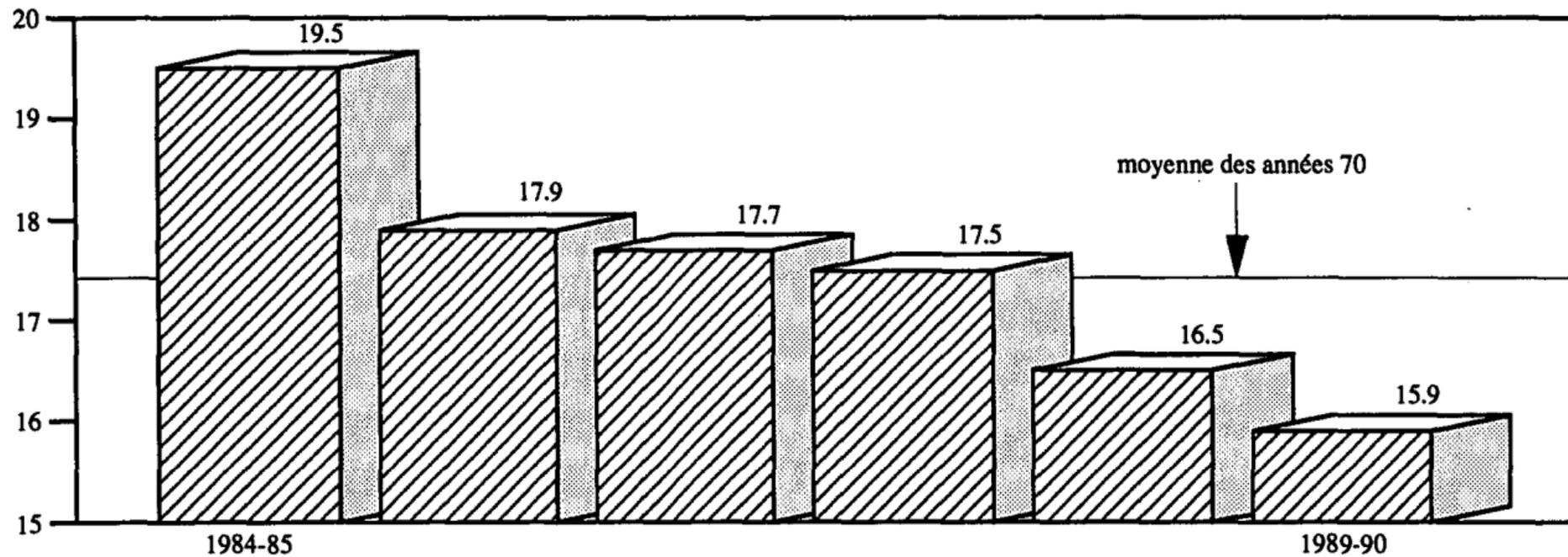


* Le solde de fonctionnement est le déficit budgétaire, frais de la dette publique exclus, c.-à-dire, les recettes budgétaires moins les dépenses de programmes.

Graphique 8

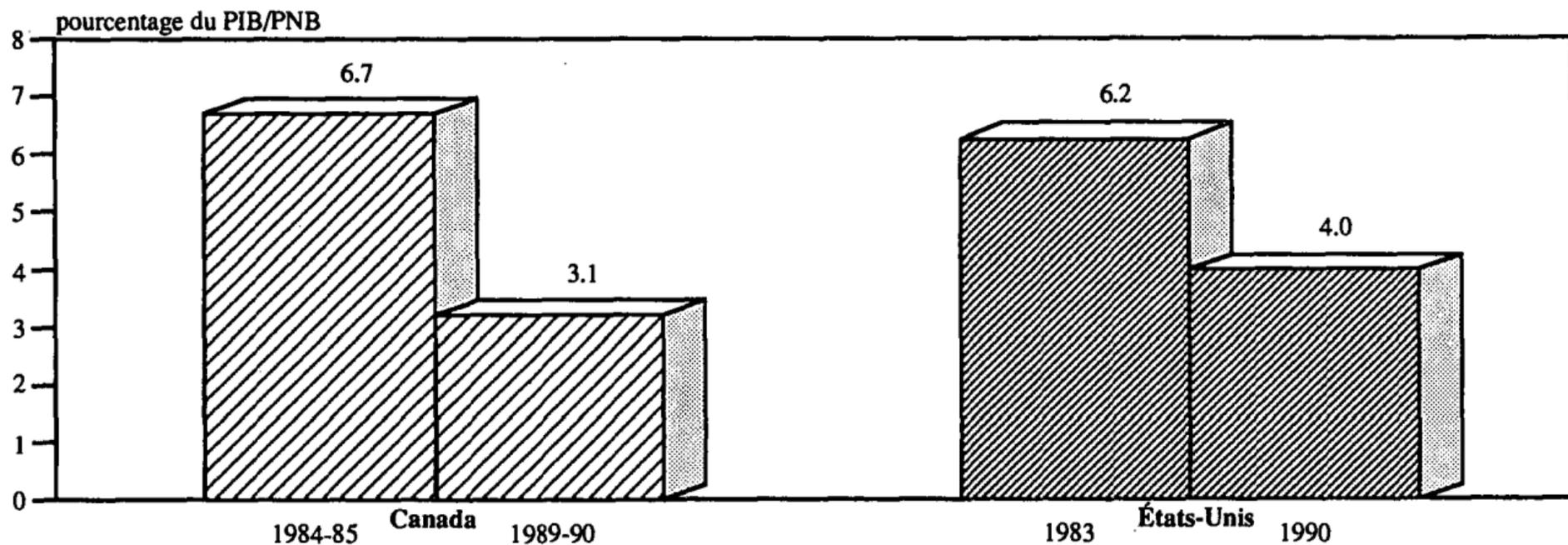
Dépenses de programmes

Pourcentage du Produit intérieur brut



Graphique 9

Comparaison des déficits, Canada-États-Unis: besoins financiers (Canada) et budgets unifiés (États-Unis)



Sources: Ministère des Finances, U.S. Office of Management and Budget.